



CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 12 décembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

1. Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) : Rapport d'activité 2023.

Rapporteur : Charles BERRY

2. COBAN : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Année 2022.

Rapporteur : Anne CHAIGNEAU

3. COBAN : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers- Année 2023.

Rapporteur : Marc BEZANGER

4. SIBA : RPQS Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées 2023.

Rapporteur : Claudine RAYMOND

5. SIBA : Rapport d'activité 2023.

Rapporteur : Laëtitia BONNE

6. Acquisition d'un immeuble.

Rapporteur : Paul LALANNE-MEUNIER

7. Plan Local de l'Habitat - PLH.

Rapporteur : Xavier DANNEY

8. Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) de la Police Municipale

Rapporteur : Jean-Marc CAZANOBE

9. Adhésion aux conventions de participation mutualisées proposées par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et détermination de la participation employeur.

Rapporteur : Xavier DANNEY

10. Mise à jour du tableau des effectifs : créations et suppressions de postes.

Rapporteur : Jany PEYREBRUNE

11. Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2025.

Rapporteur : Nicolas SEIGNEURIN

12. Dérogation à la règle du repos dominical pour les établissements de commerce de détail alimentaire année 2025.

Rapporteur : Maria PRIETO

13. Remboursement location salle des mille clubs.

Rapporteur : Jocelyne DUMARTIN

14. Délibération relative à la révision d'une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) - Réhabilitation du domaine des Lugées.

Rapporteur : Jacques BAILLIEUX

15. Décision modificative n°3 au budget 2024 de la commune.

Rapporteur : Jacques BAILLIEUX

16. Décision modificative Office du Tourisme.

Rapporteur : Nicolas SEIGNEURIN

17. Autorisation pour engager et mandater les investissements en 2025 avant le vote du budget 2025.

Rapporteur : Jacques BAILLIEUX

18. Décisions prises par M le Maire au titre de l'art L 2122-22 du CGCT.

Rapporteur : Paul LALANNE-MEUNIER

Questions diverses.